

AG COTITA

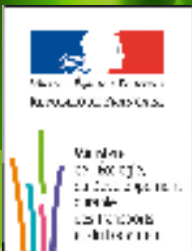
Loi Grenelle 2

Intervention thématique « biodiversité »

Re ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Jeudi 25 Novembre 2010



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

La préservation de la biodiversité au cœur des préoccupations

Le Grenelle Environnement vise à prendre des mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une bonne qualité écologique des eaux, à élaborer d'ici 2012, une trame verte et une trame bleue ou encore à réduire la consommation d'espace agricoles et naturels, ainsi que les pollutions chimiques



La trame verte et la trame bleue, mesure phare du Grenelle

- Contexte = une érosion de la biodiversité depuis plusieurs décennies malgré les mesures de préservation ou de protection d'espaces patrimoniaux (Parcs naturels, Réserves, APB, ...)
- La TVB pour (re)constituer un réseau d'échange cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, bref assurer leur survie. La TVB constitue un outil d'aménagement durable du territoire

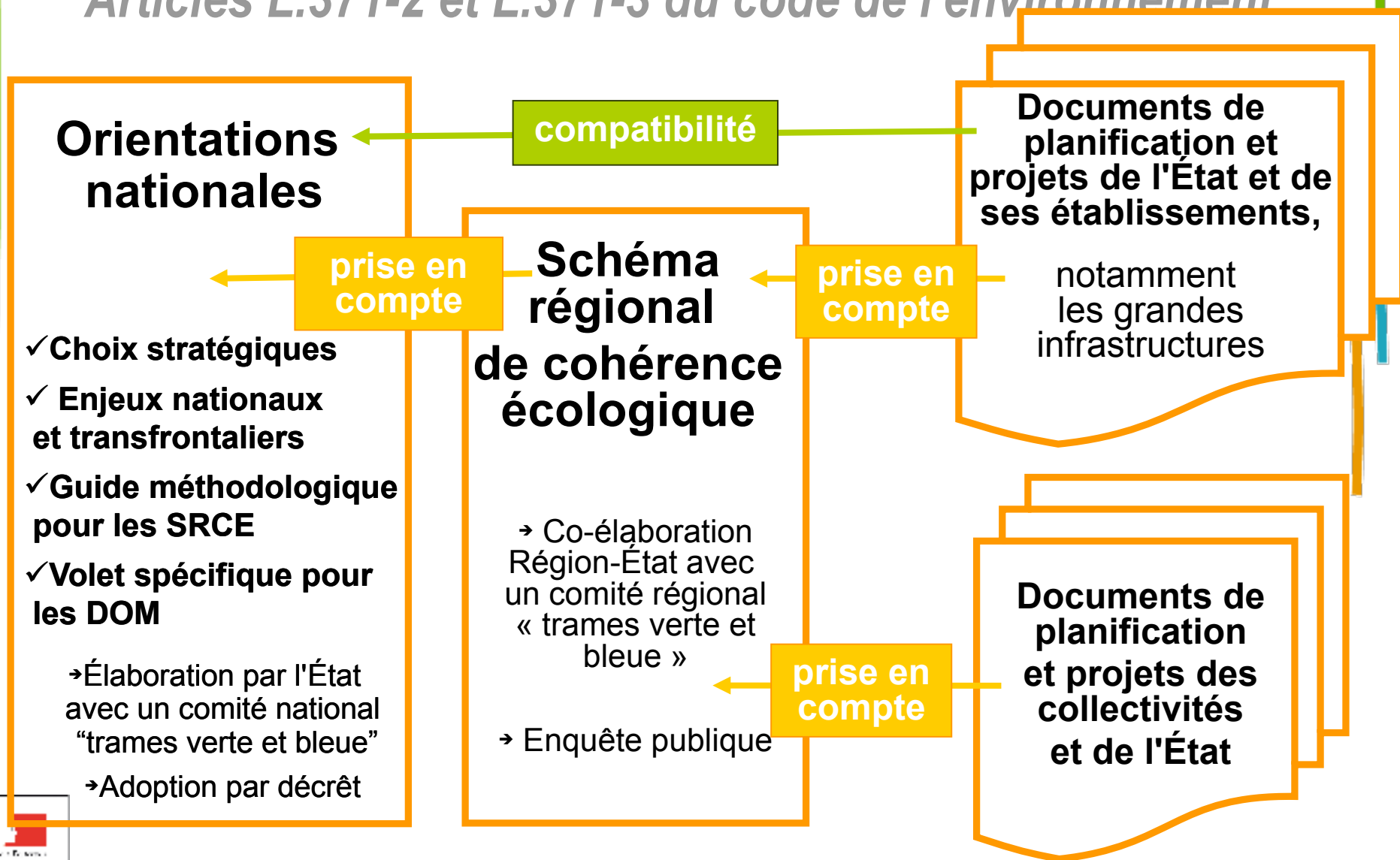
=> Enrayer la perte de biodiversité en participant

**à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état
des milieux nécessaires aux continuités écologiques.**



Loi Grenelle 2 - Dispositif de la TVB

Articles L.371-2 et L.371-3 du code de l'environnement



Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.

Le SDAGE comprend la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Les orientations nationales : cadre national en construction

Projets de guides pour les décideurs et les techniciens

Rédaction menée par l'équipe projet du comité national :

MEEDDM, CEMAGREF, MNHN, ONEMA, SETRA

Guide 1. Enjeux et principes de la Trame verte et bleue

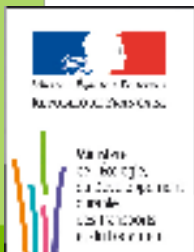
Guide 2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale

Guide 3. Prise en compte par les infrastructures linéaires de transport de l'État

Versions consolidées par l'Etat de juillet 2010, Accessibles sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html>

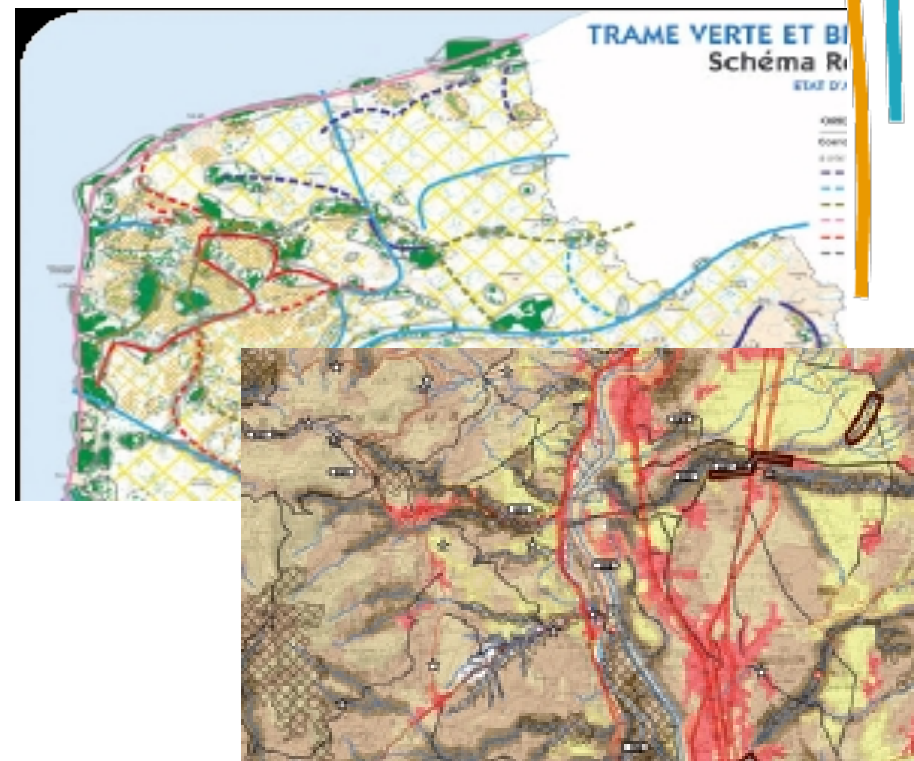
Guide 4 (à venir) TVB et documents d'urbanisme



Élaboration régionale de la Trame verte et bleue

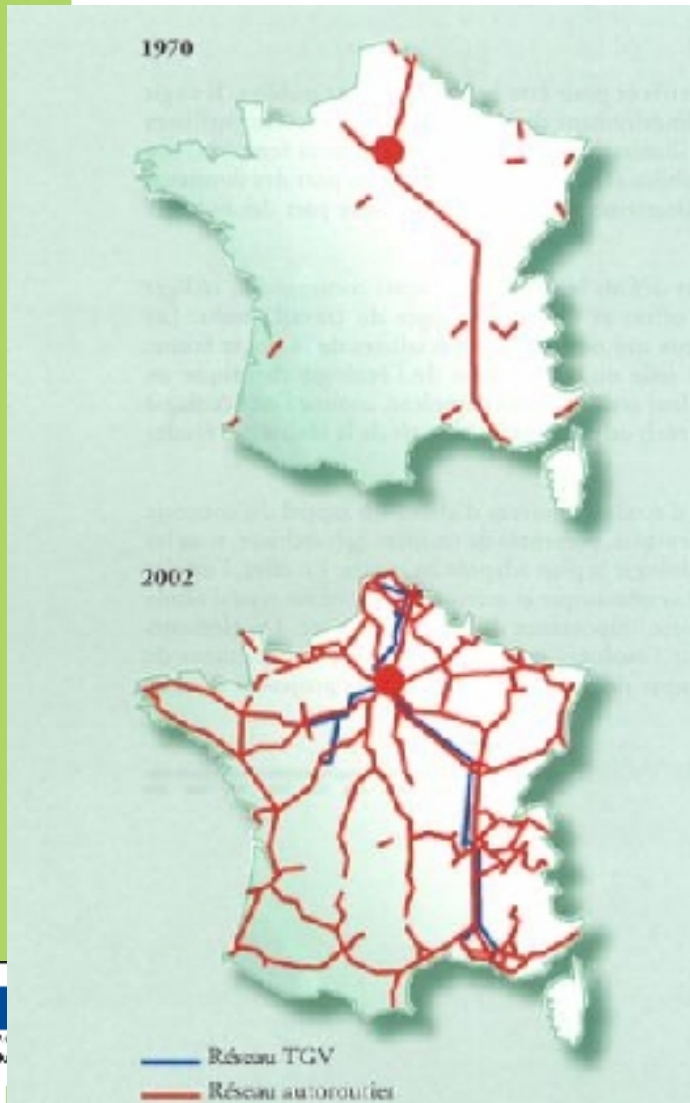
Co pilotage État – Région et comité régional TVB

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des activités socio-économiques et enjeux écologiques
- Cohérence des politiques sectorielles
- **Contenu du Schéma Régional :**
 - ✓ Enjeux régionaux
 - ✓ Composantes de la TVB
 - ✓ Cartographie au 1/100 000 ème
 - ✓ Préfiguration de la gestion : mesures contractuelles et d'accompagnement



Une stratégie, un cadre d'intervention et une dynamique d'acteurs initiée

TVB et infrastructures linéaires de transport de l'État



Pour les infrastructures existantes :

- rétablissement des connexions : identifier les zones de conflit, les hiérarchiser, mettre en œuvre des mesures
- suivi de l'efficacité des mesures
- entretien et gestion des mesures (ouvrages de franchissement, emprises, réservoirs de biodiversité)

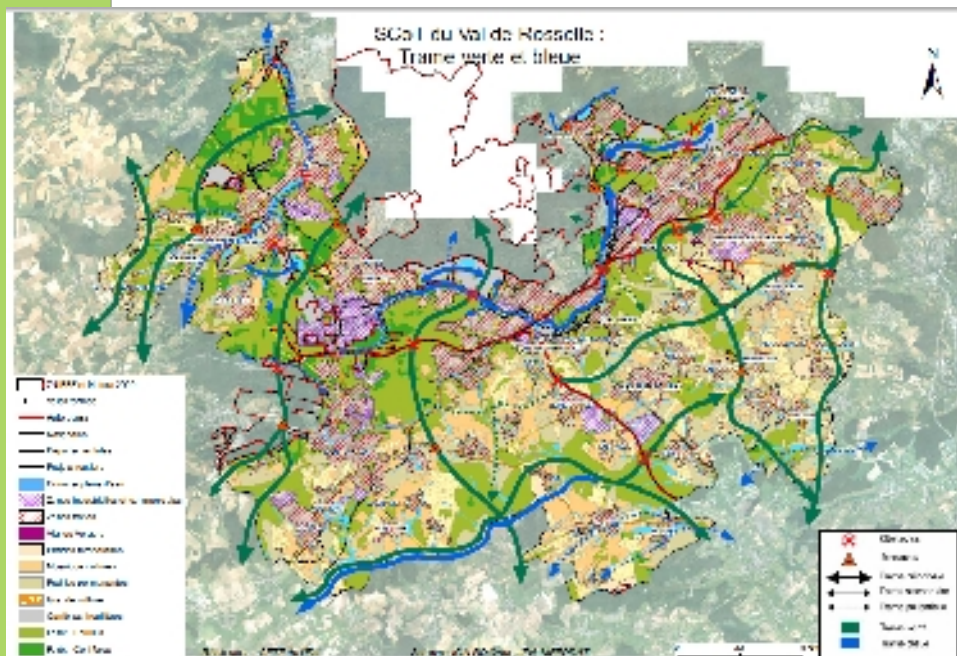
Pour les projets d'infrastructures : maintien des continuités et préservation des réservoirs de biodiversité :

- un des critères de positionnement du tracé de moindre impact
- intégrées dans la conception de l'infrastructure

Élaboration locale de la trame TVB et documents d'urbanisme

SCOT et PLU : construire un projet de territoire en intégrant la problématique des continuités écologiques

- Intégration des enjeux régionaux
- Adaptation aux réalités locales et à l'échelle des documents



Détermination « fine » de la TVB par les acteurs locaux :

- Identification des espaces à fonction de réservoir de biodiversité ou de corridors
- Mais pas d'inscription des modes particuliers de gestion des parcelles

Les arguments de la prise en compte de la TVB au niveau local

La TVB, un outil d'aménagement du territoire au regard des enjeux de biodiversité

Ne plus travailler que sur la préservation/protection → Nature remarquable

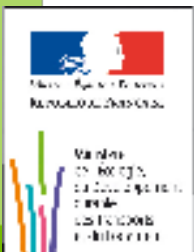
Mettre en connexion → Nature ordinaire

Les arguments pour convaincre...

- identité paysagère
- amélioration du cadre de vie
- interdépendance espèces/territoire
- services rendus par la nature

Aussi un moyen de répondre aux enjeux liés à

- l'étalement urbain
- la densité
- la nature en ville

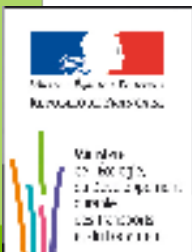


Ce qu'il reste à faire...

- **Cartographie des SRCE**
- **Évaluation et suivi de la TVB**
- **Réflexions TVB et urbanisme**
- **Les décrets !**

Chantiers à lancer

- **Communication / Formation**
- **Création d'un centre de ressources TVB :**
 - valorisation des expériences, boites à outils opérationnelles
 - pour l'ensemble des acteurs et à différentes échelles



Des démarches régionales en vue des SRCE engagées à différents stades

- Existence d'un schéma régional des continuités écologiques antérieur réalisé par la Région :

Alsace, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes

- Études de préfiguration du SRCE en cours :

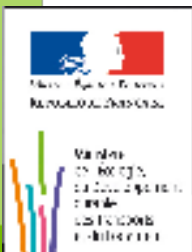
Aquitaine, Bourgogne , Languedoc-Roussillon

- Études de préfiguration du SRCE en projet :

Auvergne, Centre, Corse, Ile-de-France, Picardie

- Démarrage de partenariat État-Région sur la TVB :

Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de Loire, Champagne-Ardennes, Haute-Normandie, Limousin, Poitou-Charente



Pour en savoir plus



La brochure "La Trame verte et bleue en France métropolitaine"

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue>

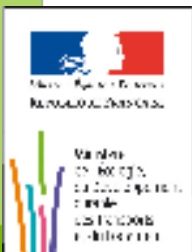


<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lettretrameverteetbleu/lettre3/>

**Votre référent TVB en DREAL et au Conseil Régional,
L'équipe Trame verte et bleue de la DEB,**

L'Unité Biodiversité et Eau du CETE de LYON

Contact : virginie.billon@developpement-durable.gouv.fr



AG COTITA

Loi Grenelle 2

Intervention
thématique
« biodiversité »

Jeudi 25 Novembre 2010

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

La préservation de la biodiversité au cœur des préoccupations

Le Grenelle Environnement vise à prendre des mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une bonne qualité écologique des eaux, à élaborer d'ici 2012, une trame verte et une trame bleue ou encore à réduire la consommation d'espace agricoles et naturels, ainsi que les pollutions chimiques



La trame verte et la trame bleue, mesure phare du Grenelle

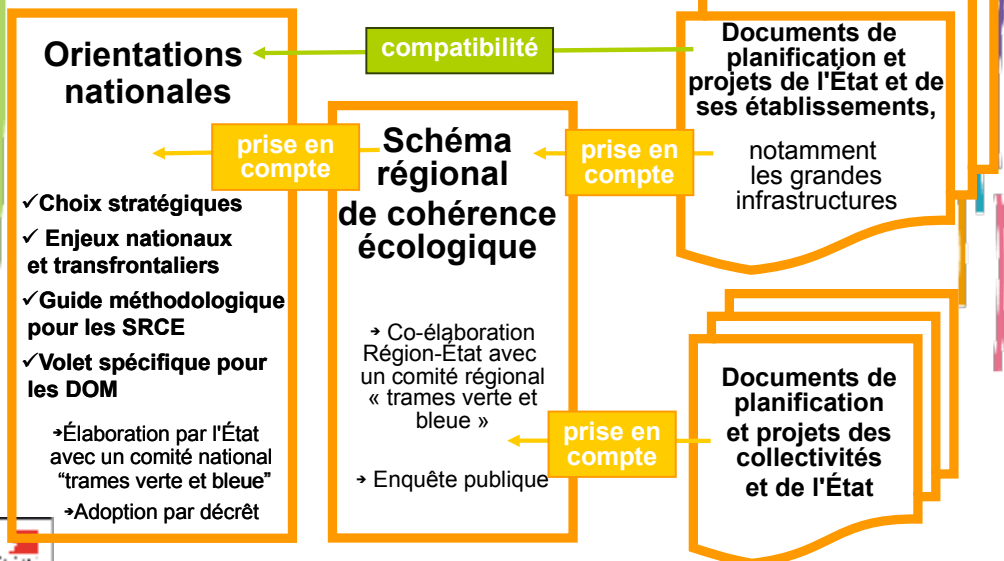
- Contexte = une érosion de la biodiversité depuis plusieurs décennies malgré les mesures de préservation ou de protection d'espaces patrimoniaux (Parcs naturels, Réserves, APB, ...)
- La TVB pour (re)constituer un réseau d'échange cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, bref assurer leur survie. La TVB constitue un outil d'aménagement durable du territoire

=> Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.



Loi Grenelle 2 - Dispositif de la TVB

Articles L.371-2 et L.371-3 du code de l'environnement



Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.

Le SDAGE comprend la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Les orientations nationales : cadre national en construction

Projets de guides pour les décideurs et les techniciens

Rédaction menée par l'équipe projet du comité national :
MEEDDM, CEMAGREF, MNHN, ONEMA, SETRA

Guide 1. Enjeux et principes de la Trame verte et bleue

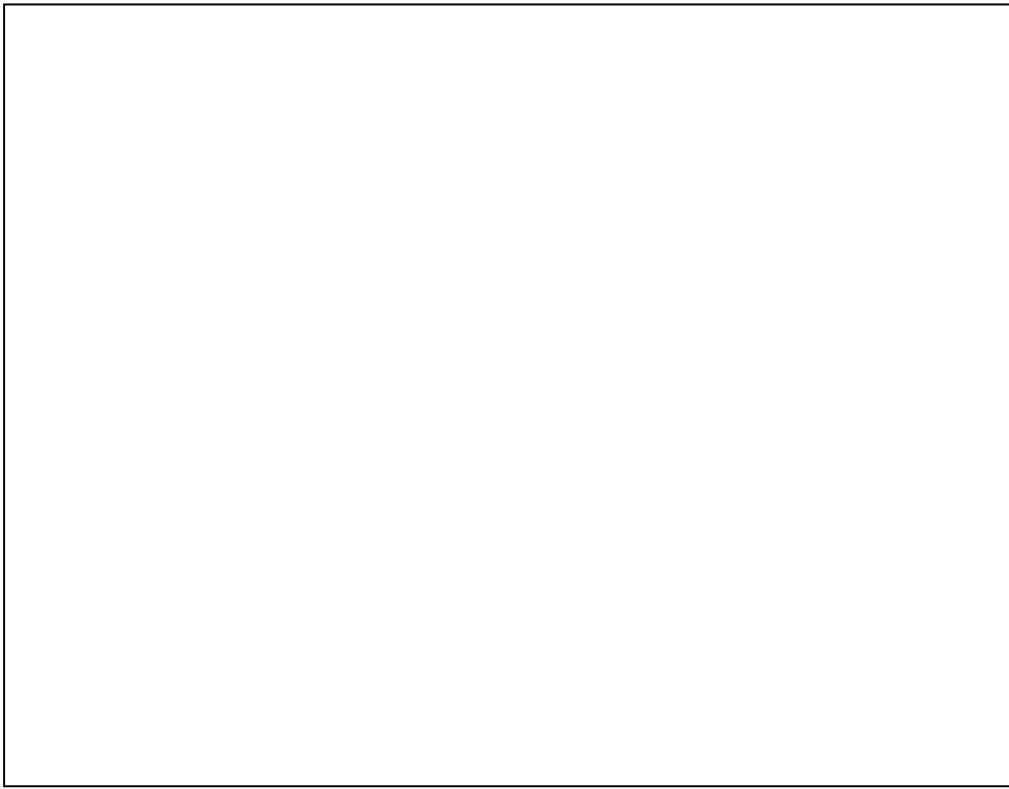
Guide 2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale

Guide 3. Prise en compte par les infrastructures linéaires de transport de l'État

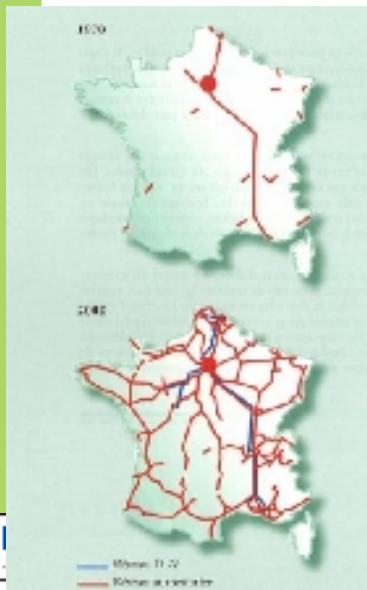
Versions consolidées par l'Etat de juillet 2010, Accessibles sur :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html>

Guide 4 (à venir) TVB et documents d'urbanisme





TVB et infrastructures linéaires de transport de l'État



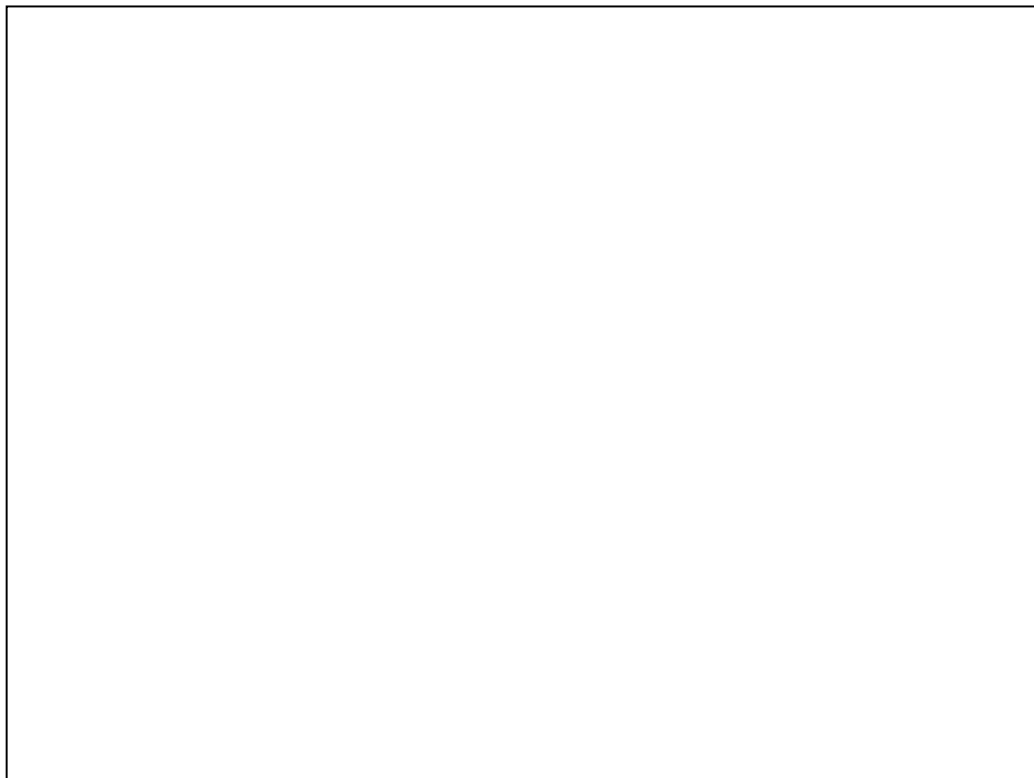
Pour les infrastructures existantes :

- rétablissement des connexions : identifier les zones de conflit, les hiérarchiser, mettre en œuvre des mesures
- suivi de l'efficacité des mesures
- entretien et gestion des mesures (ouvrages de franchissement, emprises, réservoirs de biodiversité)

Pour les projets d'infrastructures :

maintien des continuités et préservation des réservoirs de biodiversité :

- un des critères de positionnement du tracé de moindre impact
- intégrées dans la conception de l'infrastructure



Volonté de ne pas créer de nouvel outil juridique

Procédures propres aux documents d'urbanisme permettent d'intégrer les enjeux de niveau supérieur tout en s'adaptant aux réalités locales et à l'échelle des documents

Détermination « fine » de la TVB, par les acteurs locaux

Souplesse liée aux modalités de révision : approche adaptative

Pas de création de nouvelle catégorie :

Les zonages des PLU peuvent identifier les espaces dont la vocation (agricoles ou forestiers ou naturels) assurant une fonction de réservoir de biodiversité ou de corridors

Les zonages des PLU ne peuvent pas dicter les modes particuliers de gestion des parcelles

Les arguments de la prise en compte de la TVB au niveau local

La TVB, un outil d'aménagement du territoire au regard des enjeux de biodiversité

Ne plus travailler que sur la préservation/protection → Nature remarquable

Mettre en connexion → Nature ordinaire

Les arguments pour convaincre...

- identité paysagère
- amélioration du cadre de vie
- interdépendance espèces/territoire
- services rendus par la nature

Aussi un moyen de répondre aux enjeux liés à

- l'étalement urbain
- la densité
- la nature en ville



Ce qu'il reste à faire...

- **Cartographie** des SRCE
- **Évaluation et suivi** de la TVB
- **Réflexions TVB et urbanisme**
- Les **décrets** !

Chantiers à lancer

- Communication / Formation
- Création d'un centre de ressources TVB :
 - valorisation des expériences, boîtes à outils opérationnelles
 - pour l'ensemble des acteurs et à différentes échelles



Des démarches régionales en vue des SRCE engagées à différents stades

- Existence d'un schéma régional des continuités écologiques antérieur réalisé par la Région :

Alsace, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes

- Études de préfiguration du SRCE en cours :

Aquitaine, Bourgogne, Languedoc-Roussillon

- Études de préfiguration du SRCE en projet :

Auvergne, Centre, Corse, Ile-de-France, Picardie

- Démarrage de partenariat État-Région sur la TVB :

Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Limousin, Poitou-Charente



